

Contrat d'inscription • Professionnels 2026

Entre la SA coopérative d'intérêt collectif Mobilib, 8 grande rue Nazareth – 31000 Toulouse – 503 182 792 R.C.S. Toulouse - Code APE 7711A,
Représentée par son Directeur Général, Monsieur Alexandre Jouaville d'une part,

Et (Nom/Raison sociale) :

Représenté-e par M/Mme :

En qualité de :

Adresse (Siège social) :

Code postal : Ville :

Tél. mobile : E-mail :

Dénommé-e « le/la locataire », d'autre part,

qui déclare pour lui-même et les conducteurs supplémentaires liés au contrat :

- être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité (joindre une photocopie du permis de conduire de la personne signataire au contrat et des conducteurs liés);
- ne pas avoir fait l'objet de condamnation pour état d'ivresse au cours des 5 dernières années;
- ne pas avoir fait l'objet d'un retrait de permis de conduire supérieur à 45 jours au cours des 3 dernières années;
- avoir pris connaissance et accepter les conditions de location en vigueur (<https://citiz.coop/cgl>).

FORMULE : AVEC ABONNEMENT PRO

Choix du mode de facturation à l'inscription :

Je choisis la **facturation mensuelle** et verse un dépôt de garantie de 150 € à l'inscription*.

Je souscris à une / plusieurs part(s) sociale(s) de 750 € dans la SCIC MOBILIB** : bulletin de souscription à compléter, frais d'inscription offerts, pas de dépôt de garantie, réduction sur l'abonnement mensuel.

ASSURANCE

Assurance classique Franchise de 700 (S, M, L) ou 1 000 € (XL, XXL)	Incluse	
Rachat partiel de franchise (sauf jeune conducteur) Franchise de 200 (S, M, L) ou 500 € (XL, XXL)	Majoration horaire: voir détail des tarifs	<input type="checkbox"/>
Jeune conducteur Franchise de 700 (S, M, L) ou 1 000 € (XL, XXL)	Majoration horaire: voir détail des tarifs jusqu'au:	<input type="checkbox"/>

[PARTIE RESERVEE A CITIZ]	
Montant de l'abonnement mensuel €
Frais d'inscription à facturer	40 € / 0 €

Fait à _____, le _____.

Le/la locataire

SCIC Mobilib

Cachet et signature précédés de la mention « lu et approuvé »

Tampon **obligatoire** et signature

* Dépôt de garantie encaissé à l'inscription et restitué en fin de contrat. **A l'issue du Conseil d'Administration validant votre souscription de Part(s) Sociale(s), vous recevrez un certificat d'investissement correspondant au montant de vos parts. Les modalités de remboursement de parts sociales sont à consulter dans les statuts de la coopérative Mobilib accessibles en ligne sur occitanie.citiz.fr ([La coopérative Mobilib](https://occitanie.citiz.fr)).

Tarifs TTC • Professionnels 2026

Coût de l'abonnement mensuel selon le nombre de conducteurs déclarés et tarifs en vigueur :

Inscription standard		L'entreprise devient sociétaire de la SCIC Mobilib en souscrivant à une ou plusieurs parts sociales de 750€ Pas de frais d'inscription, pas de dépôt de garantie. Bulletin de souscription à nous retourner signé. (cf. annexe Coopérative).				
Frais d'inscription 40 € Dépôt de garantie 150 €* Abonnement mensuel						
		1 part	2 parts	3 parts	4 parts	5+ parts
2 conducteurs	16 €	8 €	4 €	2 €	- €	- €
3 à 5 conducteurs	20 €	16 €	8 €	4 €	2 €	- €
6 à 10 conducteurs	25 €	20 €	16 €	8 €	4 €	2 €
11 à 50 conducteurs	30 €	25 €	20 €	16 €	8 €	4 €
> 50 conducteurs	50 €	30 €	25 €	20 €	16 €	8 €

* encaissé et restitué en fin de contrat.

Tarifs au 2 janvier 2023

Modalités d'inscriptions

- > **Frais d'inscription** : 40 €
- > **Dépôt de garantie à verser à l'inscription** : 150 €*, facturation mensuelle.
- > **Coût de l'abonnement mensuel** : selon le nombre de conducteurs déclarés et tarifs en vigueur.
- > **Pièces à fournir** : Pièce d'identité du représentant légal de l'entreprise, permis de conduire et pièce d'identité de tous les conducteurs désignés, KBIS ou document équivalent de moins de 3 mois, RIB et mandat Sepa, CGL Citiz paraphées sur toutes les pages et signées, coordonnées : adresse postale personnelle, mail et mobile des conducteurs désignés.

TARIFS A L'USAGE - Durée + Distance parcourue

Tarifs en € TTC en vigueur au 1^{er} juin 2024, carburant/énergie et assurance compris. Les tarifs dégressifs s'appliquent par réservation. Frais de réservation ou de modification : 0 € par internet/appli – 3 € par téléphone.

Formule Avec abonnement	Catégorie	1 h.	24h.	7 jours	Km ≤ 100	Km > 100
	S	3,00 €	22 €	120 €	0,42 €	0,22 €
	M	3,50 €	27 €	150 €		
	L	4,00 €	33 €	180 €		
	XL	4,50 €	38 €	210 €	0,52 €	0,27 €
XXL	5,00 €	44 €	240 €			
Option rachat partiel de franchise :		0,28 €	3,50 €	18,50 €		
Jeune conducteur (moins de 2 ans de permis) :		0,56 €	7 €	35 €		

L'opérateur se réserve le droit de restreindre l'accès de certaines catégories de véhicules aux jeunes conducteurs (moins de 2 ans de permis). Selon l'opérateur, les permis provisoires peuvent ne pas être acceptés. Dans ce cas, seuls les permis de conduire définitifs sont pris en compte lors des inscriptions en agence ou en ligne.

Les **Citiz rouges** – Smart ForFour (véhicules en free-floating, sans réservation et sans station) sont facturées en catégorie S + 2,50€ de prise en charge. Facturation au ¼ d'h.

Bon à savoir

- > **Tout est inclus** : assurance, entretien, carburant pour les véhicules thermiques et hybrides, dépenses d'énergie pour les véhicules électriques, parking à la station, lavage bi-mensuel.
- > **Assurance** : franchises, option Assurance+ et assurance Jeunes Conducteurs détaillées dans l'annexe CGL.
- > **De 23 h à 7 h (heures de nuit)**, seuls les kilomètres parcourus sont facturés (hors frais option "Assurance+")
- > **Réduction de 50%** sur les heures non utilisées en cas de retour anticipé du véhicule.
- > **Accès au Réseau Citiz** : plus de 2 500 véhicules dans plus de 220 communes en France. Stations Citiz dans près de 100 gares en France. Idéal pour combiner train et autopartage dans toute la France. Plus d'information sur : www.citiz.coop/stations

2/6

Conditions d'application du forfait réparation

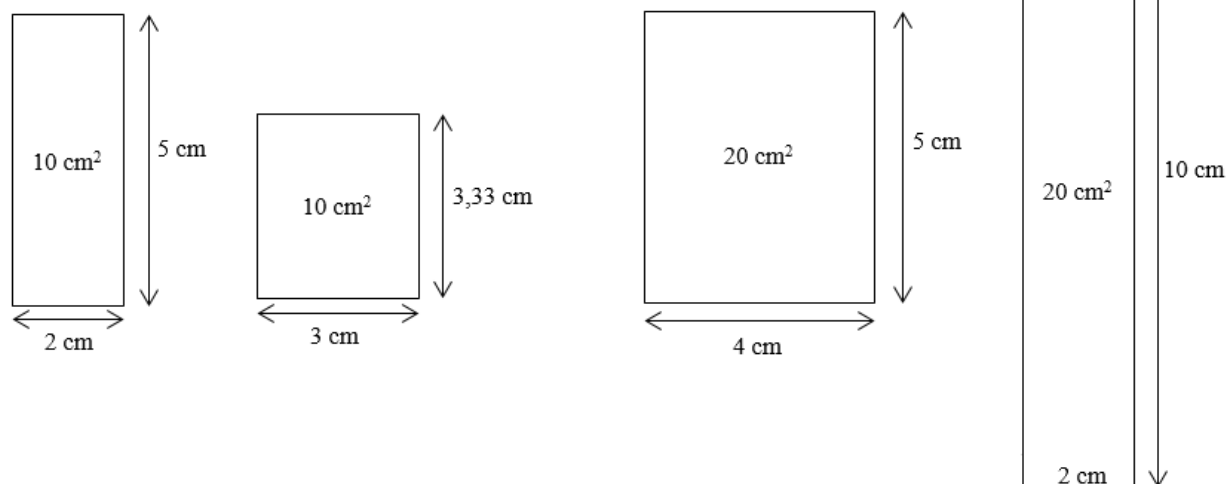
Paraphe:

En cas de constatation d'un dommage d'une importance mineure tel que décrit ci-dessous et ne portant pas atteinte à la sécurité des usagers, l'abonné responsable versera une contribution à Citiz pour la réparation ultérieure du véhicule (forfait réparation). La remise en état du véhicule aura lieu lorsque plusieurs dommages auront été identifiés sur la même partie du véhicule. Le forfait réparation ne pourra être appliqué que pour les sinistres inférieurs à la franchise.

PARTIES DU VEHICULE		FORFAIT REPARATION A 50 € PAS DE REPARATION IMMEDIATE	REFACTURATION INTEGRALE REPARATION IMMEDIATE
Pare-chocs avant et arrière peints ou en plastique Baguettes de protection	Picots	Entre 10 et 20 cm ²	Surface > 20 cm ²
	Eclats	Entre 0.5 cm et 2 cm	1 ou plusieurs éclats > 2 cm
	Rayures	Entre 5 cm/2 mm et 10 cm/2 mm	> 10 cm / 2 mm
	Eraflures	Entre 10 cm ² et 20 cm ²	> 20 cm ²
	Autres	-	Rayure profonde, fissure, cassure
Ailes Portières Capot Bas de caisse	Rayures	Compris entre 3 et 5 cm/2 mm	> 5 cm / 2 mm
	Enfoncements	Diamètre de 2 à 5 cm quelle que soit la profondeur	> 5 cm de diamètre
Rétroviseurs (en dehors de la glace)		Impact(s) jusqu'à 2 cm sur 0,5 cm	Impacts > 2 cm sur 0,5 cm

Tout autre dommage non listé fera l'objet d'une réparation complète et immédiate

Exemples de surfaces :



La coopérative SCIC Mobilib : rejoignez-nous !

Citiz Occitanie est géré et développé par la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Mobilib fondée en 2008 par une soixantaine d'habitants. Le capital de cette société à but non lucratif est détenu par ses utilisateurs, ses salariés et plusieurs partenaires publics et privés, répartis dans quatre collèges et représentés au sein du Conseil d'Administration (CA).

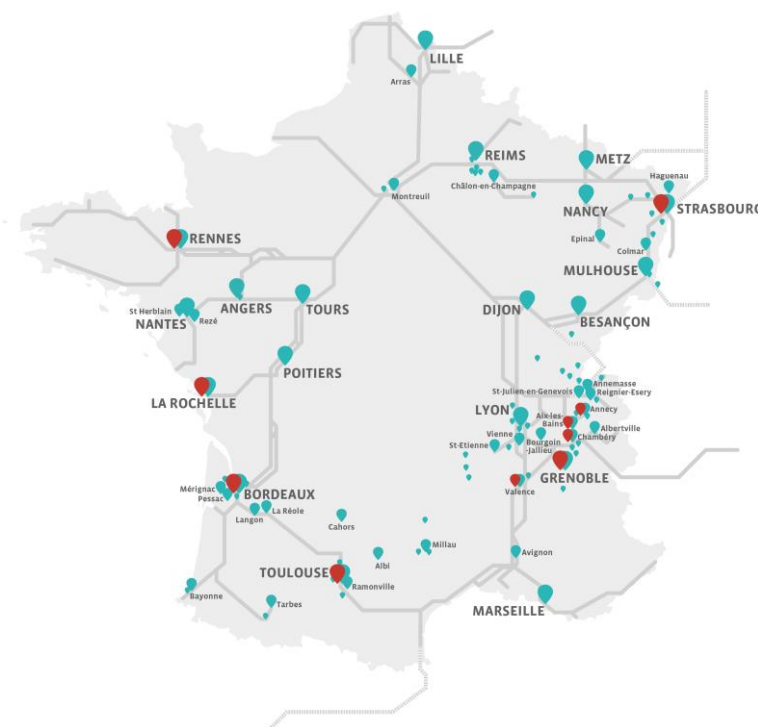
En souscrivant une ou plusieurs parts sociales de 750 €, vous soutenez le développement de l'autopartage coopératif en Occitanie. Mobilib vous offre les frais d'inscription et une remise sur l'abonnement principal.

Avec 15 parts sociales, la coopérative peut financer un nouveau véhicule ! Vous participerez également à la vie de la structure, qui réunit une à deux fois par an ses sociétaires en Assemblée générale (AG).

Le Réseau Citiz

Le réseau coopératif Citiz est composé d'opérateurs locaux indépendants qui proposent plus de 2 700 voitures en autopartage dans plus de 270 communes et une centaine de gares en France.

Votre contrat auprès d'un opérateur local du réseau Citiz vous permet d'accéder à toutes ces voitures : c'est une solution idéale pour combiner train et autopartage dans toute la France !



COMMENT ÇA MARCHE ?

Il suffit de nous contacter quelques jours avant votre déplacement pour que nous puissions activer votre accès à la ville de votre choix au conducteur désigné. Cela suppose de transférer vos données d'utilisateur à l'opérateur local concerné. Une fois activé, l'accès dans une autre ville est permanent.

Notre réseau évolue régulièrement !

> Retrouvez l'ensemble du réseau Citiz sur www.citiz.coop/stations

Fiche de renseignements • Professionnels 2026

Raison sociale :

Activité :

N° de SIRET :

Adresse (Siège social) :

Code postal : Ville :

Adresse de facturation, si différente :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail pour l'envoi des factures si différent :

Par défaut, les réservations peuvent être faites par les conducteurs pour leur propre compte et par le compte superviseur.

Interlocuteur principal (Compte Superviseur) :

Tél. : E-mail :

Je souhaite être informé-e des actus et évolutions de Citiz Occitanie.

En vertu de l'article L223-2 du Code de la consommation, le/la locataire a la possibilité de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique

Envoi des confirmations de réservation (plusieurs choix possibles) :

au conducteur par SMS au conducteur par e-mail

Merci de nous transmettre, pour chaque conducteur désigné les informations et pièces suivantes :

- Nom, Prénom
- Numéro de téléphone
- Adresse email
- Adresse postale *personnelle*
- Pièce d'identité
- Permis de conduire (recto verso)

Les adresses personnelles des conducteurs désignés sont nécessaires pour la bonne gestion des éventuelles contraventions sur leurs utilisations du service.

Dans le cas où l'adresse personnelle d'un conducteur désigné serait non connue ou erronée, l'employeur serait alors désigné comme juridiquement responsable par nos services en cas d'infraction au code de la route du conducteur désigné.